

AVIS**DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF DE L'UNIVERSITÉ DU MANS****Consultation du 13 février 2025****Le comité électoral consultatif de l'université du Mans dans sa composition élargie**

- VU** *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*
VU *le projet d'arrêté n°SAGJ-25-007, portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans les 11, 12 et 13 mars 2025 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Emet un avis favorable à l'unanimité avec 0 abstention, 13 voix pour et 0 voix contre, sur le projet d'arrêté portant sur la recevabilité des candidatures pour le renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université du Mans les 11, 12 et 13 mars 2025.**

Le Mans, le 13 février 2025

Le Président de l'Université du Mans


Pascal LEROUX